

Communiqué de la Société des journalistes d'iTÉLÉ-Canal+

Après avoir pris connaissance du communiqué du groupe Canal + concernant l'arrivée de Jean-Marc Morandini sur iTÉLÉ, la Société des journalistes estime que Jean-Marc Morandini bénéficie en effet comme n'importe quel citoyen du principe de présomption d'innocence.

Néanmoins elle constate que l'absence de culpabilité avérée n'est pas un critère suffisant pour permettre son arrivée sur la chaîne.

La notoriété apportée à ses activités de producteur de film à caractère érotique a entaché durablement son image de journaliste.

La SDJ ne peut accepter que l'image des journalistes de la chaîne soit associée à celle d'un homme qui produit, diffuse et joue dans une telle série estampillée de son nom. Elle estime que son arrivée entacherait la réputation de sérieux et de crédibilité de la chaîne et de ses journalistes.

À Boulogne-Billancourt, le 25 août 2016